

COMMUNIQUE

AGREMENTS DE CONSTITUTION DE SOCIETES DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 16 février 2017, d'agréer les sociétés de gestion suivantes :

Ajyal Capital

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Siège Social : 33 Avenue Habib Bourguiba, Le Bardo 2000 Tunis.

Capital Social : 100 000 dinars divisé en 10 000 actions de 10 dinar chacune.